

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 4 mars 2025, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger et Jacques Darche formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Bruno Gattuso.

Madame Lucie Marchand, conseillère, est absente.

Monsieur Claude Gauthier, maire, est absent.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025;

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

5.1. Règlement numéro 25-R-213-10 modifiant le règlement numéro 18-R-213 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique;

6. Législation et administration

6.1. Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle conformément à l'article numéro 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

6.2. Demande de contribution financière de la *Société Alzheimer du Haut-Richelieu* dans le cadre du défi des maires du 25 mai 2025;

6.3. Inscription d'élus municipaux aux Assises annuelles de *l'Union des municipalités du Québec*;

7. Finances

7.1. Approbation de la liste des déboursés du mois de février 2025;

7.2. Dépôt du rapport des engagements daté du 26 février 2025;

7.3. Annulation des soldes résiduels des règlements d'emprunt fermés;

7.4. Approbation du budget initial de l'année 2025 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;

8. Ressources humaines

8.1. Dépôt du rapport de la direction générale sur les embauches du mois de février 2025;

- 8.2. Embauche d'une responsable à la bibliothèque;
- 8.3. Création d'un poste permanent de conseiller.ère aux ressources humaines;
- 8.4. Permanence de madame Élisabeth Desmarais au poste de conseillère aux ressources humaines;
- 8.5. Embauche d'une conseillère aux ressources humaines - remplacement de congé de maternité;
- 8.6. Démission de l'employé numéro 20-0604 de son poste de lieutenant au Service de sécurité incendie;
- 8.7. Nomination de monsieur Julien Ferland au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie;

9. Travaux publics

10. Urbanisme

- 10.1. Vente d'une partie du lot numéro 1 814 124 situé sur la rue Alexandre;
- 10.2. Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC de Rouville pour le développement d'un projet commercial et résidentiel sur le lot numéro 2 899 532;

11. Sécurité publique

12. Loisirs, culture et vie communautaire

- 12.1. Accréditation de la Fondation Jeunesse de Richelieu à titre d'organisme mandataire en vertu de la Politique de reconnaissance en vigueur;
- 12.2. Octroi du mandat dans la cadre de l'appel de projets d'art urbain en vertu de *l'Entente de développement culturel* en vigueur;
- 12.3. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Circonflexe* en collaboration avec Loisir et Sport Montérégie - second appel de projets;
- 12.4. Demande de prix numéro LS2025-01 pour la fourniture et la livraison de mobilier urbain pour l'aménagement de l'esplanade des terrains de tennis du parc Florence-Viens - octroi du contrat;

13. Communications et relations citoyennes

14. Point(s) nouveau(x)

15. Remerciements

16. Période de questions

17. Levée de la séance

- 17.1. Levée de la séance;

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-03-034

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.
Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-03-035

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2025.
Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

25-03-036

5.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 25-R-213-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 18-R-213 SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que le pouvoir de réglementation attribué aux municipalités en vertu de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2);

CONSIDÉRANT que les articles 79, 80 et 81 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) accordent aux municipalités des pouvoirs en matière de stationnement;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite améliorer la sécurité des usagers de la route sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement a régulièrement été donné par Lucie Marchand, conseillère, lors de la séance ordinaire du 4 février 2025;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 25-R-213-10 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 18-R-213 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique* ».

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

25-03-037

6.1. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE NUMÉRO 573.3.1.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (RLRQ., C. C-19)

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle par madame Roxanne Veilleux, directrice des services juridiques et greffière, en date du 25 février 2025, le tout conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée.

25-03-038

6.2. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU HAUT-RICHELIEU DANS LE CADRE DU DÉFI DES MAIRES DU 25 MAI 2025

CONSIDÉRANT que le 25 mai 2025 se tiendra la 20e édition de la Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 350\$ à la Société Alzheimer du Haut-Richelieu dans le cadre de l'organisation de la 20e édition de la Marche pour l'Alzheimer et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

25-03-039

6.3. INSCRIPTION D'ÉLUS MUNICIPAUX AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription, au coût de 875,00\$, taxes en sus, par personne, de messieurs Bruno Gattuso, conseiller, et Claude Gauthier, maire, aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu à Québec, du 14 au 16 mai 2025, et, par le fait même, autorise le paiement de cette dépense ainsi que toute dépense afférente, à même les postes budgétaires numéros 02-110-00-310 et 02-110-00-455, le tout conformément à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation des élus et employés municipaux* en vigueur.

Adoptée.

7. FINANCES

25-03-040

7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2025

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de février 2025 pour un montant de 142 342,93\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période de février 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 979 065,18\$.

Adoptée.

25-03-041

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 26 FÉVRIER 2025

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 26 février 2025.

Adoptée.

25-03-042

7.3. ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

CONSIDÉRANT que la ville de Richelieu a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de

l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement :

QUE la Ville de Richelieu modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Richelieu affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Richelieu informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Richelieu demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe du présent procès-verbal intitulée : « Annexe – Résolution numéro 25-03-042 ».

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

25-03-043

7.4. APPROBATION DU BUDGET INITIAL DE L'ANNÉE 2025 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le budget initial de l'année 2025 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly daté du 28 novembre 2024, lequel a été approuvé par l'organisme lors de sa séance ordinaire du 3 février 2025, tel qui appert à la résolution numéro 25-02-890.

Adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

25-03-044

8.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LES EMBAUCHES DU MOIS DE FÉVRIER 2025

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du rapport du directeur général portant sur les embauches daté du 12 février 2025, le tout conformément à l'article 18 du *Règlement numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Adoptée.

25-03-045

8.2. EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE À LA BIBLIOTHÈQUE

- CONSIDÉRANT** le départ à la retraite imminent de la technicienne en documentation présentement en poste;
- CONSIDÉRANT** la résolution numéro 25-02-027 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 février dernier, par laquelle le conseil municipal créer le poste de *Responsable à la bibliothèque*;
- CONSIDÉRANT** le processus de dotation réalisé par le Service des ressources humaines;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 27 février 2025 de madame Élisabeth Desmarais, conseillère aux ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de Marie-Hélène Lamarre au poste de responsable de la bibliothèque en date du 7 avril 2025, aux conditions et au 7^e échelon de la classe 2 de la *Politique salariale et administrative des employés cadres* présentement en vigueur.

Adoptée.

25-03-046

8.3. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT** qu'une conseillère aux ressources humaines a été embauchée le 2 avril 2024 pour une durée d'un an, avec possibilité de prolongation (résolution numéro 22-04-085);
- CONSIDÉRANT** que le poste de conseillère aux ressources humaines est un poste temporaire à temps plein;
- CONSIDÉRANT** que le conseil municipal reconnaît l'importance d'assurer la pérennité de ce poste notamment pour le maintien de relations de travail saines et pour contribuer à renforcer la rétention du personnel présentement à l'emploi de la Ville;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal créer le poste de *Conseillère aux ressources humaines*. Ce poste étant un poste cadre, permanent, à temps plein, et qui s'inscrit dans la classe 4 de la *Politique salariale et administrative des employés-cadres* présentement en vigueur.

Adoptée.

25-03-047

8.4. PERMANENCE DE MADAME ÉLISABETH DESMARAIS AU POSTE DE CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES

- CONSIDÉRANT** que madame Élisabeth Desmarais occupe le poste de conseillère aux ressources humaines depuis le 22 avril 2024;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 28 février 2025 de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal confirme la permanence de madame Élisabeth Desmarais au poste de conseillère aux ressources humaines, le tout conformément à la *Politique salariale et administrative des employés cadres* présentement en vigueur.

25-03-048

8.5. EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE AUX RESSOURCES HUMAINES - REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT que la conseillère aux ressources humaines présentement en poste sera en congé de maternité dès le mois de mai 2025, et ce, pour une durée d'environ 12 mois;

CONSIDÉRANT le processus de dotation réalisé par le Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du 28 février 2025 de madame Élisabeth Desmarais, conseillère aux ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de Lise Carignan en remplacement au poste de conseillère aux ressources humaines en date du 14 avril 2025, aux conditions et au 8e échelon de la classe numéro 4 de la *Politique salariale et administrative des employés-cadres* présentement en vigueur, et ce, pour une durée d'au moins 12 mois.

Adoptée.

25-03-049

8.6. DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 20-0604 DE SON POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la lettre de démission de l'employé numéro 20-0604 datée du 21 février 2025;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal prenne acte de la démission, en date du 28 février 2025, de l'employé numéro 20-0604 de son poste de lieutenant au Service de sécurité incendie.

Adoptée.

25-03-050

8.7. NOMINATION DE MONSIEUR JULIEN FERLAND AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation du 24 février 2025 de monsieur Martin Gougeon, directeur du Service de sécurité incendie;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal nomme monsieur Julien Ferland au poste de lieutenant du Service de sécurité incendie en date du 1er mars 2025, le tout conformément à la *Convention collective entre le Syndicat des pompiers et pompières du Québec section locale Richelieu et la Ville de Richelieu* présentement en vigueur.

Adoptée.

9. TRAVAUX PUBLICS

10. URBANISME

25-03-051

10.1. VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 814 124 SITUÉ SUR LA RUE ALEXANDRE

CONSIDÉRANT qu'un citoyen souhaite se porter acquéreur d'une partie du lot numéro 1 814 124, lequel appartient à la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT que la partie du lot visé est d'une superficie d'environ 950 mètres carrés et est située en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le demandeur s'engage à effectuer toutes les démarches requises auprès de la CPTAQ et à payer tous les frais qui devront être engagés pour l'acquisition de la partie de lot visé ainsi que tout projet de construction qui pourrait en découler;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la vente d'une partie d'une superficie d'environ 950 mètres carrés du lot numéro 1 814 124 au prix de la valeur marchande inscrite dans le rapport fourni à cet effet par le demandeur, aux conditions suivantes :

- le demandeur devra retenir et acquitter les services d'un évaluateur agréé, lequel sera choisi par la Ville, afin de fournir à la Ville un rapport sur la valeur marchande de la partie de lot qu'il souhaite acquérir;
- le demandeur devra payer tous les frais nécessaires à la transaction, comprenant notamment, mais sans s'y limiter, les frais de tout professionnel requis par la nature de la présente demande;
- le demandeur devra lui-même, et à ses frais, effectuer les démarches auprès de toute instance gouvernementale pour obtenir les autorisations nécessaires à son projet d'acquisition et de lotissement;

AUTORISE madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, à préparer la promesse de vente donnant plein effet à la présente résolution, une fois le rapport d'évaluation de la valeur marchande reçu par la Ville.

Adoptée.

25-03-052

10.2. DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE ROUVILLE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL SUR LE LOT NUMÉRO 2 899 532

CONSIDÉRANT que les articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) prévoient qu'une municipalité régionale de comté peut modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot numéro 2 899 532 d'une superficie de 1,49ha à l'effet de construire un immeuble résidentiel multifamilial d'environ 70 logements sous la forme d'un projet intégré mixte résidentiel et commercial;

CONSIDÉRANT que comme le schéma d'aménagement de la MRC de Rouville permet uniquement la construction de résidences unifamiliales et bifamiliales sur ce lot, la Ville de Richelieu ne peut autoriser un projet visant la construction d'un immeuble multifamilial;

CONSIDÉRANT que Ville souhaite que la MRC de Rouville modifie son schéma d'aménagement dans le but de permettre la construction d'un projet structurant régionalement incluant des logements dans une zone actuellement classée agricole déstructurée et ainsi répondre aux besoins croissants de logements dans la région;

CONSIDÉRANT que le terrain faisant l'objet de la demande est présentement abandonné et inutilisé depuis quatre ans et que, vu son emplacement près de la sortie de l'autoroute 10, son potentiel de développement est élevé;

- CONSIDÉRANT** que cette modification pourrait contribuer à revitaliser ce secteur déstructuré et favoriser un développement harmonieux de cette entrée de la Ville, tout en préservant les terres agricoles de valeur et sans perturber son homogénéité, le lot étant enclavé entre 2 cours d'eau et l'autoroute 10;
- CONSIDÉRANT** qu'un projet de développement résidentiel dans cette zone favoriserait la mixité des usages;
- CONSIDÉRANT** la décision de la CPTAQ numéro 112522, qui permet l'utilisation à des fins autres qu'agricole sur l'ensemble du lot;
- CONSIDÉRANT** que la ville de Richelieu s'engage à collaborer pleinement avec la MRC et les parties prenantes pour garantir que cette modification soit effectuée en conformité avec la vision locale en matière d'aménagement et les orientations régionales dans le but de maximiser les infrastructures existantes en respectant la volonté de favoriser la mixité au niveau des usages autorisés dans le secteur;
- CONSIDÉRANT** que le propriétaire est prêt à investir dans les études nécessaires pour faire la démonstration du besoin en logement et afin de justifier le bien-fondé de sa demande;
- CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu propose d'organiser une rencontre avec les représentants de la MRC et les parties prenantes afin de discuter du projet, des détails de cette modification et des diverses implications;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal demande à la MRC de Rouville d'étudier la présente demande de modification de son schéma d'aménagement afin de permettre la construction de logements résidentiels sur le lot numéro 2 899 532.

Adoptée.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-03-053

12.1. ACCRÉDITATION DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (CIER) À TITRE D'ORGANISME MANDATAIRE EN VERTU DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE EN VIGUEUR

- CONSIDÉRANT** que la Fondation Jeunesse de Richelieu est un organisme accrédité en vertu de la *Politique de reconnaissance 2021*;
- CONSIDÉRANT** que la Fondation Jeunesse de Richelieu souhaite être accréditée à titre d'organisme mandataire;
- CONSIDÉRANT** que cette accréditation renforcera la collaboration entre la Ville et la Fondation, assurant ainsi la pérennité et la qualité des activités offertes à la communauté;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 18 février 2025 de madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'accréditation de la fondation Jeunesse de Richelieu à titre d'organisme mandataire le tout conformément à la *Politique de reconnaissance 2021*.

Adoptée.

25-03-054

12.2. OCTROI DU MANDAT DANS LA CADRE DE L'APPEL DE PROJETS D'ART URBAIN EN VERTU DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par la Ville de Richelieu afin de mandater un.e artiste pour réaliser un projet d'art urbain;

CONSIDÉRANT que le projet est en partie financé par une subvention en vertu de l'*Entente de développement culturel* en vigueur (résolution numéro 20-12-331);

CONSIDÉRANT que suite à l'étude des différents projets soumis, le conseil municipal est d'avis que le projet de l'artiste Korb répond aux critères donnant accès à la subvention;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal octroi le mandat d'art urbain à l'artiste Korb, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le surplus affecté, poste budgétaire numéro 59-130-00-000.

Adoptée.

25-03-055

12.3. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CIRCONFLEXE EN COLLABORATION AVEC LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE - SECOND APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT que le *Programme Circonflexe - Prêt-pour-bouger* est un projet de société financé par le Gouvernement du Québec visant à mettre en place un réseau provincial d'accès gratuit aux équipements sportifs, récréatifs et adaptés;

CONSIDÉRANT que la Ville a pu mettre en place un point de services de prêts d'équipement connu sous le nom de "circonflexe - Prêt pour bouger" et met gratuitement à disposition de la population des équipements récréatifs, sportifs et adaptés grâce au premier appel de projet déposé en mars 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite solliciter, dans le cadre de ce second appel de projets, un financement de 30 000\$;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à investir un montant de 7 500\$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, et à fournir tout document demandé et requis par Loisir et Sport Montérégie;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

CONFIRME son intérêt à bonifier le point de service "circonflexe - Prêt pour bouger";

DÉSIGNE madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour la représenter au sein du comité de travail visant la mise en place de Circonflexe en Montérégie.

Adoptée.

25-03-056

12.4. DEMANDE DE PRIX NUMÉRO LS2025-01 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MOBILIER URBAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC FLORENCE-VIENS - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de prix numéro LS2025-01 intitulée : « fourniture et livraison de mobilier urbain pour l'esplanade des terrains de tennis du parc Florence-Viens »;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 20-R-227 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT que plusieurs offres ont été reçues;
CONSIDÉRANT la recommandation du 28 février 2025 de madame Fany Tremblay, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

OCTROI un contrat pour la fourniture et la livraison de mobilier urbain à l'entreprise Équiparc pour un montant de 10 959,00\$, taxes en sus;

OCTROI un contrat pour la fourniture et la livraison de mobilier urbain à l'entreprise DX3 Concept pour un montant de 13 325,16\$, taxes en sus;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires concernés.

Adoptée.

13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

14. POINT(S) NOUVEAU(X)

15. REMERCIEMENTS

Le conseil municipal souhaite féliciter le Service des loisirs pour la planification, l'organisation et le déroulement de la Jour'nez gelée du 15 février dernier. L'engagement et le dévouement du Service des loisirs sont au coeur de la réussite de cet événement tant apprécié par les citoyens de Richelieu et le conseil les en remercie.

Le conseil municipal désire également remercier le Service des travaux publics de la Ville de Richelieu pour son travail exemplaire lors des bordées de neige des 13 et 16 février derniers. Malgré les conditions météorologiques exceptionnelles, le Service des travaux publics a fait preuve d'un énorme dévouement en travaillant un grand nombre d'heures afin de rendre les routes de la Ville sécuritaires.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-03-057

17.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19h42.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.